

Edito

L'étéRNité et un jour

Comme le chantait, de façon prémonitoire, le groupe Indochine dans *Un été français* : « Pardonne-moi si ici / Tout devient froid national / Un pays infernal » ... Et pourtant, l'été avait fini par arriver, avec la fin de l'année scolaire qui commençait à pointer son nez ! Les vacances s'annonçaient souriantes, comme une trêve méritée au milieu d'une ascension difficile... Et soudain, l'obscurité ! Un voile brun est tombé sur le pays !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la perspective d'un nouvel été 36, d'une liesse populaire et les rêves de progrès social et humain semblent s'éloigner même si rien n'est joué car nous pouvons encore faire en sorte que ceux qui veulent diviser notre société ne puissent pas avoir de majorité !

Il nous faudra aussi, dans ce terrible contexte, faire preuve de résilience voire de résistance pour nous préparer à affronter les conditions d'une rentrée encore dégradée... Une énième rentrée sabotée avec, une nouvelle fois, des postes supprimés et des équipes incomplètes... Nous devons encore subir la poursuite d'une politique absolument néfaste au service public d'Éducation avec la mise en œuvre du « choc des savoirs » et de la réforme de la formation des enseignant-es.

Nous devons plus que jamais rester tou·tes uni·es : pour sauver nos professions, il nous faudra œuvrer pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale puissant qui pourra ainsi peser et jouer le rôle de contre-pouvoir incontournable, quel que soit celui en place, a fortiori si c'étaient des forces réactionnaires et autoritaires qui venaient à diriger notre pays.

Membres de la communauté éducative, enseignant-es et personnels de vie scolaire, adhérent-es de la première organisation syndicale de l'Enseignement qui fêtera ses 80 ans cette année, nous aurons une lourde responsabilité pour maintenir une lueur dans l'obscurité, le devoir de porter les Lumières et de veiller à ce que l'héritage de l'École de la République et du Conseil National de la Résistance ne soient pas réduits à néant par une nouvelle ère de haine.

Il nous faudra rester vigilant-es, nous tenir prêt-es à nous mobiliser afin de ne rien laisser passer. Si d'autres flanchent, nous saurons, nous, le SNES et la FSU, syndicat et fédération démocratiques, féministes, écologistes et engagés, rappeler les valeurs que porte l'idéal républicain et que notre statut nous permet encore de garantir à toutes et tous, sans discrimination.

**NOUS NE TRIERONS PAS
NOS ÉLÈVES**

Sommaire

Éditorial	1
Choc des savoirs	2
Élections internes et Stagiaires	3
Recours Intra et Psy-EN	4

Face à la réforme du choc des savoirs, la mobilisation s'est inscrite dans la durée et a pris des formes différentes selon les établissements.

Heures syndicales pour informer les personnels, rencontres avec les représentant·es des parents d'élèves pour les convaincre des effets délétères de cette réforme, organisation de réunions publiques à l'attention des parents des collèges et des écoles, actions symboliques devant les portes des collèges, journées collèges morts, journées de grève, manifestations le samedi avec les parents mobilisés, actions variées, en fonction des équipes, lors des formations disciplinaires en français et en mathématiques (boycott, présence mutique, prises de parole pour dénoncer la mise en place des groupes de « besoins »)... Cette mobilisation exceptionnelle s'est construite sur deux piliers associant en permanence personnels et parents.

Après une pause au retour des vacances de printemps, le combat a principalement perduré, sous une autre forme, dans les Conseils d'Administration, avec la mise au vote de principes d'organisation pédagogique destinés à enrayer ou à minima atténuer les effets de la réforme, notamment en proposant des groupes et des classes hétérogènes ainsi que des répartitions alternatives.

Tout au long de la mobilisation, il aura fallu expliquer que le choc des savoirs, dont les ravages sur les heures de « marge » seront démultipliés dans deux ans s'il est généralisé à tous les niveaux du collège, n'est en fait qu'une des multiples pièces d'une attaque en règle contre l'École publique, dans un contexte d'une diminution sans précédent des moyens, les élèves étant considérés comme un coût et non comme un investissement. Au moment où nous écrivons ces lignes, les annonces de fermetures de divisions, entraînant une augmentation du nombre d'élèves par classe, continuent de tomber. Nécessaire, la mobilisation ne pourra se limiter à la seule lutte contre le choc des savoirs : il faudra continuer d'affirmer haut et fort la nécessité d'un choc des moyens.

L'action au niveau académique

Durant toute cette période, le SNES académique a accompagné et conseillé les collègues en s'appuyant sur les remontées du terrain et le SNES national.

Une visio a été organisée le 6 mai, réunissant les secteurs *Juridique* et *Politique Scolaire* du S4 et le groupe « Justice » du collectif de parents du 44. Ces échanges ont été l'occasion d'envisager les différents leviers possibles pour lutter contre les groupes de niveaux, sans exclusivité : mobilisation dans la rue, recours juridiques et action en CA.

Pour aider les collègues, un « pas à pas » leur a été proposé afin de lutter en CA : 3 « épisodes » ont été adressés par mail aux adhérent·es pour coller au plus près du terrain et des évolutions de la situation. En effet, sous prétexte d'injonctions venues d'en haut, des chefs d'établissement ont assumé des interprétations fantaisistes du Code de l'Éducation, au risque de se mettre dans l'illégalité en suivant les conseils du rectorat. Il a donc fallu nous adapter : chaque établissement en lutte s'est emparé du cadre proposé et l'a aménagé en fonction de la situation locale et des souhaits des équipes.

Un stage académique a réuni plus de soixante collègues à Angers le 18 juin, une date symbolique pour résister et lutter ! Laëtitia Benoit, des secteurs *Contenu* et *Collège* du SNES national, a animé avec brio cette journée qui a connu un véritable succès. Les échanges ont été très riches et ont permis d'aborder les modalités pratiques pour contourner les effets des groupes de niveaux / de besoins en CA, les mesures autres que les groupes et l'idéologie globale ultralibérale dans laquelle s'inscrit la réforme dévastatrice du choc des savoirs.

Nous ne savons pas actuellement quel sera son sort à la rentrée : sera-t-elle appliquée ? renforcée ? abandonnée ? Nous continuerons évidemment, quoi qu'il arrive, à être vigilant·es et à nous y opposer avec force, détermination et tous les moyens réglementaires à notre disposition, a fortiori s'il y a une généralisation sur tous les niveaux l'année prochaine.

Élections internes SNES-FSU, élections qui nous concernent

Dans un contexte aussi bien professionnel que politique difficile, il n'était pas d'emblée évident de réussir à mobiliser les suffrages de nos collègues adhérent·es pour une élection interne. Celle-ci avait pourtant un double enjeu :

- celui, primordial, de faire vivre notre démocratie interne et prouver qu'elle ne serait pas un simple affichage mais bien une pratique militante vivante,
- ensuite, de mandater tous nos niveaux d'instances pour la période 2024-27 qui s'annonce ô combien rude.

Nous pouvons collectivement nous féliciter de la tenue de ces élections : au terme d'une campagne très engagée, il y a eu un fort investissement de nos secrétaires et correspondant·es d'établissements, en témoignent notamment les 80 PV reçus et la nette hausse de la participation dans l'académie (+11%) aussi bien en établissement que dans les votes isolés avec **plus de 53% de participation** en moyenne chez nos adhérent·es.

La multiplicité des scrutins rend parfois les enjeux complexes à saisir pour certain·es de nos collègues. L'un des votes portait sur nos instances nationales : à la CAN comme pour l'ensemble des autres votes, la participation progresse, bénéficie aux différents courants de pensée représentés, particulièrement au courant *Unité & Action*. Nos camarades d'*Émancipation* présent·es uniquement en scrutins nationaux obtiennent un score maximal de 3,5%.

Petit bémol pour le vote sur les catégories en terme de clarté et d'anonymat en établissement : nous y travaillons et l'avons fait remonter au niveau national. Notons l'élection de notre responsable académique non-titulaires François Peschard comme suppléant secrétaire national de catégorie.

Dans tous les départements de l'académie, à tous les scrutins (CAN, CAAcad, Bureaux Départementaux), *U&A et sans tendance* est majoritaire.

A la CAA, les résultats sont les suivants :

	Pourcentages		Sièges de titulaires à la CAACAD	
	en 2021	En 2024	en 2021	en 2024
<i>Unité & Action et sans tendance</i>	60,44 %	65,83 %	24 sièges	26 sièges
<i>École Émancipée</i>	39,55 %	34,17 %	15 sièges	13 sièges

Les équilibres au bureau académique restent : 6 titulaires *U&A*, 4 *EE*, 1 représentant·e pour chacun des S2. Dans les bureaux départementaux, il y avait des listes uniques *U&A* en 53 et 72, une liste unitaire (*U&A* et *EE*) en 85.

En 44, *U&A* progresse légèrement avec 51,19%, *EE* obtenant 48,81%. En 49, la situation est la suivante : *U&A* 79,88 %, *EE* 20,12%.

Affectation des stagiaires pour la rentrée 2024

Les lauréat·es des concours de recrutement du 2nd degré ont dû participer à la première phase de la procédure les affectant dans une académie. Les résultats seront affichés sur SIAL du 28 juin au 8 juillet, selon les disciplines. Dans la foulée de ces premiers résultats, les futur·es stagiaires de l'académie de Nantes devront saisir des vœux (1 commune – 3 zones géographiques – 5 départements) sur la plateforme DAMAS, du 28 juin au 9 juillet. Les résultats seront ensuite communiqués aux intéressé·es le 11 juillet, s'il n'y a pas de retard ...

La liste, actualisée fin juin, des supports stagiaires (mi-temps et plein temps) est visible sur notre site.

Il est à parier que, comme chaque année, bon nombre d'établissements seront impossibles à joindre quand les stagiaires auront connaissance de leur affectation.

C'est pourquoi le secteur *Entrée dans le métier* du SNES académique a sollicité, comme de coutume, son réseau local de S1 pour faciliter l'accueil des nouveaux collègues, en les mettant en relation avec les personnels en place et ainsi leur apporter toutes les informations nécessaires à une entrée dans le métier la plus sereine possible. Merci à tous les S1 qui ont répondu à cet appel en nous transmettant contacts et précisions : c'est grandement apprécié par les stagiaires ! Une veille des mails aura lieu, comme d'habitude, tout cet été pour répondre à leurs interrogations. N'hésitez pas à nous contacter sur stagiaires@nantes.snes.edu

Titularisation

Par ailleurs, la fin d'année est toujours assez anxiogène : des stagiaires certifié·es ont dû passer l'entretien devant le jury de titularisation du 10 au 14 juin. Nous avons accompagné une petite dizaine d'adhérent·es dans leur préparation et croisons les doigts pour que l'issue soit favorable. Un grand merci aux collègues qui ont pris la peine, après leur entretien, de nous raconter le déroulé, ce qui permet d'actualiser nos informations pour les prochaines promotions.

Le 11 juillet aura lieu la CAPA de titularisation des stagiaires agrégé·es pour lequel·les un renouvellement ou un licenciement est proposé par le rectorat : ils et elles ne passent pas d'entretien devant un jury mais leur situation est étudiée en commission administrative paritaire académique pour avis consultatif.

Ce même jour sera aussi étudiée la titularisation des stagiaires recruté·es comme BOE.

Dans ces deux cas, il est essentiel de nous contacter sur stagiaires@nantes.snes.edu



Recours du mouvement Intra 2024 : le SNES-FSU vous soutient

Depuis la mise en œuvre de la loi scélérate de transformation de la fonction publique (loi « TFP »), les opérations de mutation se déroulent sans le contrôle des organisations syndicales.

Le SNES-FSU, après les conseils concernant la stratégie de mutation et l'établissement de la liste de vœux, accompagne les collègues lors de deux étapes du mouvement. La première, courant mai, consiste en la vérification du barème et son éventuelle demande de correction. Cette étape, cruciale, a permis de corriger plusieurs erreurs ou omissions des services.

La seconde étape, qui s'est déroulée les 15 derniers jours de juin, est la possibilité aux demandeur·euses de déposer un « recours assisté » - accompagné par une organisation syndicale de leur choix -, ou une demande de « révision d'affectation », en cas de résultat défavorable. Cette année encore, les échanges avec les services de la DIPE au rectorat ont été particulièrement positifs, mais il ne faut pas en attendre des miracles. Sur les 30 recours soutenus par les militants du SNES-FSU, plus de 40 % d'affectations à titre provisoire (ATP) ont été proposées par les services pour les situations parmi les plus compliquées, notamment familiales ou médicales.

Autre utilité du recours, non négligeable pour notre action syndicale : il permet, dans une certaine mesure, de récupérer des données du mouvement qui pourront être utiles pour les conseils futurs. N'hésitez pas, pour le mouvement Intra de chaque année, à demander conseil aux militant·es du SNES-FSU, aux horaires de permanence ou sur emploi@nantes.snes.edu.



La mobilisation nationale, à Paris, des PsyEN a mis en relief leurs difficultés et les menaces qui pèsent sur ce « petit corps ».

Rapide, et non exhaustif, tour d'horizon :

- Alors que la santé mentale des élèves doit être une priorité absolue, le manque criant de psychiatres et médecins scolaires oblige le gouvernement à trouver des solutions dans l'urgence. La politique qui tendrait à « médicaliser » notre métier n'est pas souhaitable : créer un « Ordre des psychologues » n'est voulu ni par les PsyEN, ni par la majorité des organisations de psychologues.

- De même, nous intégrer dans des « SAS » pilotés par des médecins Psychiatres ou Pédopsychiatres

reviendrait à recentrer nos missions sur l'évaluation, au détriment du conseil et de l'accompagnement de l'élève dans son parcours, partie essentielle de notre métier.

- Les départements souhaiteraient exercer la tutelle sur les Services de Santé Scolaire pour palier le déficit de personnel et pouvoir ainsi faire faire les bilans psychométriques (gratuitement) et orienter vers l'enseignement adapté, la reconnaissance de handicap, etc...

- La multiplication des dispositifs dans lesquels nous sommes partie prenante (PHARE, AP, accompagnement à l'orientation...) nous surcharge de travail et nous empêche de nous occuper correctement des élèves. Cela fait d'ailleurs les affaires de différents acteurs privés qui s'emparent du juteux marché de l'orientation et du bien-être scolaire.

Ce n'est pas de réformes dont on a besoin, mais de création de postes !



Article complet ici :